

Il est concevable, évidemment, que certains bills ou certains projets de résolution importants intéressent tellement le ministre compétent ou le gouvernement lui-même, ou les grandes lignes de sa politique, que chacun trouve raisonnable que les ministres ou le gouvernement du moment jugent plus opportun de les présenter à l'autre endroit, et que les ministres prennent la parole à leur propos dans leur propre Chambre. Par exemple, précisément au cours de la session actuelle, il a été présenté à l'autre endroit un certain nombre de mesures semblables, qui, en théorie, auraient pu l'être ici, notamment le projet de loi tendant à la revision décennale de la loi sur les banques, qui a effectivement été présenté à l'autre endroit. On aurait pu le présenter ici et certains honorables sénateurs, fort à raison, ont exprimé l'avis que cela aurait été une bonne chose.

L'honorable M. McCutcheon: N'était-ce pas un projet de loi de finances?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Non, ce n'en était pas un.

L'honorable M. McCutcheon: On l'a présenté par voie de résolution.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne pense pas. Peut-être y aurait-il lieu de vérifier. S'il entre dans l'autre catégorie, alors je me serai trompé. J'irai aux renseignements. Mais le bill tendant à prolonger le délai pour l'étude des oppositions en vertu de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales n'était certainement pas un projet de loi de finances au sens strict du mot. On l'a présenté à l'autre endroit. Le projet de loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel n'était pas un projet de loi de finances, mais si on l'a présenté à l'autre endroit, c'est parce qu'on l'a jugé assez important pour que le ministre intéressé en traite là-bas.

Le projet de loi sur l'administration financière, dont on a traité ici plus tôt, a été présenté à l'autre endroit; il ne comportait pas de répercussions financières implicites. Je pourrais dire que, dans certains cas, la ligne de démarcation entre les bills qui sont strictement des projets de loi de finance et ceux qui ne le sont pas est parfois très difficile à situer.

Je désire rappeler à la Chambre que le sénateur Farris a déjà eu l'occasion, au cours de la présente session, de traiter particulièrement de l'article 18A du Règlement du Sénat qui permet aux ministres qui sont membres de la Chambre des communes de venir présenter une mesure ici, s'ils le désirent. On a

recouru à ce moyen à cinq reprises. L'honorable Lionel Chevrier l'a fait deux fois, et l'honorable Brooke Claxton, l'honorable Stuart Garson et feu l'honorable Gordon Bradley l'ont fait chacun une fois. Ce peut être un moyen utile à l'occasion, mais je suis sûr que tous les honorables sénateurs aiment à croire que la pratique qui s'est établie ici et en vertu de laquelle les membres du Sénat, indépendamment des convictions politiques du gouvernement au pouvoir, se chargent de parrainer les mesures législatives d'intérêt public qui sont présentées ici, est une bonne pratique. Si je puis m'exprimer ainsi, les membres de notre Chambre qui ont accepté cette tâche s'en sont particulièrement bien acquittés. J'aimerais aller plus loin, honorables sénateurs, et dire qu'un certain nombre de nouveaux sénateurs nous ont démontré, au cours de la présente session, leur empressement à se charger de cette fonction—fonction dont ils se sont acquittés d'une façon qui fait honneur à eux-mêmes et au Sénat.

J'aimerais aussi à signaler que même si nous ne recourons pas souvent à l'article 18A, il n'est pas rare de voir un bill, présenté soit par moi-même, à titre de leader du gouvernement au Sénat ou en mon nom personnel, soit par un autre sénateur au nom du gouvernement, être déferé à un comité où nous pouvons entendre le ministre lui-même. Mon honorable ami, le sénateur Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, a présidé nombre de séances de son comité auxquelles des ministres ont assisté pour expliquer des projets de loi les intéressant.

Le fardeau de la présentation à cette Chambre de bills d'initiative ministérielle incombe d'abord au gouvernement, mais, dans un certain sens, je pense, une partie de ce fardeau revient au leader du gouvernement au Sénat, surtout lorsqu'il fait partie du cabinet. Cela, parce qu'il est membre du comité législatif du cabinet, mais aussi parce qu'il fait partie du cabinet lui-même. Pour la gouverne des nouveaux sénateurs et de chacun d'entre nous, il serait peut-être intéressant de consigner au compte rendu qu'au cours des 13 années que j'ai passées au Sénat—et lorsque j'ai été nommé sénateur, l'honorable W. Ross Macdonald était leader du gouvernement—110 bills d'intérêt public ont été présentés en cette Chambre.

A cause d'une coutume et de plusieurs précédents établis au Canada, une autre catégorie de bills peut être présentée ici. Il s'agit des bills ayant des répercussions d'ordre monétaire. Comme beaucoup d'entre nous, j'ai